



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI
Excusé : M. LE PRUNENEC

PV du 16 décembre 2025

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 16 et 17 mai 2026, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE

Fermeture du stade du Breuil les jours fériés en 2025.

Courriel de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY les jours fériés en 2025.

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE

- Fermetures annuelles de tous les équipements intérieurs et extérieurs :
 - du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026,
 - les jours fériés.
- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
 - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
 - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

Arrêté Municipal de la Mairie de PALAISEAU

Fermeture du terrain synthétique su stade George Collet à partir du 3 novembre 2025 au 1^{er} mars 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VERT LE GRAND

Fermeture du complexe sportif Serge DASSAULT du vendredi 21 novembre 2025 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de SACLAY

Fermeture du stade des Près Basques du 5 décembre 2025 au 6 janvier 2026.



Arrêté Municipal de la Mairie DE LA FERTE ALAIS

Fermeture du stade Carnot du samedi 20 décembre au 21 décembre 2025.

Arrêté Municipal de la Mairie de SAINT GERMAIN LES ARPAJON

Fermeture du stade de football Gaston Cornu du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de LISSES

Fermeture du stade Stéphane Diagana le dimanche 25 janvier 2026 de 8h00 à 13h00.

COUPES

A jouer le 21 décembre 2025

- SENIORS DISTRICT (cadrage avant 1/8^{èmes})
- CDM (cadrage avant 1/8^{èmes})

**TIRAGE le 16 décembre 2025 à 18h30
Au District - Institut Gaston Villadier**

EN PRESENCE DU CD : M. FORNARELLI

Clubs Présents : BIEVRES AS, ETAMPES FC, JEUNESSE ETAMPOISE, SAINT MICHEL FC 91.

A jouer le 10 janvier 2026

- U14 (1/16^{èmes} de finale)
- SENIORS F A 11 (cadrage avant ¼)
- SENIORS F A 8 (cadrage avant ¼)
- U18 F A 8 (cadrage avant ¼)

A jouer le 11 janvier 2026

- SENIORS ESSONNE (1/16^{èmes} de finale)
- U18 (1/16^{èmes} de finale) Exempt : BRETIGNY FCS
- U16 (1/16^{èmes} de finale)

Rappel :

A partir des seizièmes de finale, les clubs dont les équipes sont encore qualifiées en coupes Gambardella et L.P.I.F.F. devront présenter une équipe :

- article 4.4 du règlement de la Coupe de l'Essonne Seniors,
- article 4.5 du règlement des Coupes de l'Essonne U18 et U14
- article 4.6 du règlement de la Coupe de l'Essonne U16.

COUPE DE L'ESSONNE : Défraiement des arbitres

Pour les matchs de Coupe de l'Essonne, lorsqu'il y a trois arbitres officiels désignés, l'imputation des frais d'arbitrage se répartit de la façon suivante :



- Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont à la charge du club recevant
- Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont à la charge du club visiteur

RAPPEL IMPORTANT

En Coupe, les frais d'arbitrage seront débités sur le compte club. Aucun club ne doit payer directement l'arbitre.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 18 OCTOBRE 2025

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 54928222 * LINAS MONTLHERY ESA 2 / VIGNEUX FCO 1

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 23 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre aux deux clubs.

FMI NON PARVENUE DU 29 NOVEMBRE 2025

U18 F à 8

Match n° 54928125 * VIRY CHATILLON ES 1 / MILLY GATINAIS FC 1

Reprise du dossier.

3^{ème} avertissement et amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

La Commission donne match perdu par pénalité à VIRY CHATILLON ES (-1 point, 0 but), MILLY GATINAIS FC 1 (3 points, 4 buts). (Art. 44.4 du RSG du DEF).

FMI NON PARVENUES DU 6 DECEMBRE 2025

U18 F à 8

Match n° 54928127 * VILLABE ETS 1 / LONGJUMEAU FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 23 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Match n° 54928131 * VIRY CHATILLON ES 1 / PAYS LIMOURS ENT 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.



La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 23 décembre 2025.

FMI NON PARVENUES DU 13 DECEMBRE 2025

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 54928214 * VIGNEUX FCO 1 / STE GENEVIEVE FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à STE GENEVIEVE pour non-connaissance de identifiants.

U18 F à 8

Match n° 54928099 * MAROLLES US FC 1 / VIRY CHATILLON ES 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 23 décembre 2025.

Seniors F à 11 * D1

Match n° 54652305 du 13 décembre 2025

IGNY AFC 1 / LINAS MONTLHERY ESA 1

Lecture FMI.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de LINAS MONTLHERY ESA 1.

Amende réglementaire à LINAS MONTLHERY ESA.

Frais d'arbitrage à la charge de LINAS MONTLHERY ESA (art. 17.1 du RSG du DEF).

Seniors F à 8

Demande de changement de terrain via Footclubs

VIGNEUX FCO 1 / DOURDAN SPORTS 1 remis au 20 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade de la Concorde N°1 (terrain stabilisé).

Demande de changement d'horaire via Footclubs

LINAS MONTLHERY ESA 1 / PALAISEAU US 1 remis au 20 décembre 2025

Demande de LINAS MONTLHERY ESA.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème de vestiaires) pour jouer à 18h00, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 54927970 du 13 décembre 2025

AIGLE FERTOISE 1 / TROIS VALLEES FC 2

Reprise du dossier.

Demande d'AIGLE FERTOISE d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs.



Le match retour (n° 54928030) se déroulera sur les installations d'AIGLE FERTOISE le 24 janvier 2026 à 17h00.

Match n° 54927971 du 13 décembre 2025

ETAMPES FC 2 / DOURDAN SPORTS 1

Demande d'ETAMPES FC de changement d'horaire via Footclubs, le 10 décembre 2025 pour jouer à 13h30.

Accord de DOURDAN SPORTS.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à ETAMPES FC pour demande tardive.

U15 F à 8

Match n° 54928216 du 13 décembre 2025

PALAISEAU US 1 / ST MICHEL FC 91 1 * Poule B

Demande de PALAISEAU US de changement d'horaire et de terrain via Footclubs, le 11 décembre 2025 pour jouer à 16h00 au stade Georges Collet 2 (terrain en herbe).

Amende réglementaire à PALAISEAU US pour demande tardive.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Match n° 55224647 du 21 décembre 2025

LISSOIS FC 2 / TREMLIN FOOT 1 * District

Demande de LISSOIS FC de changement de date via Footclubs

Au vu du motif invoqué (problèmes techniques), la Commission inverse la rencontre (art. 7.4 du RSG de la Coupe du District).

La rencontre se déroulera au stade Robinson à CORBEIL ESSONNES (terrain synthétique) à 15h00.

Frais d'arbitrage à la charge de LISSOIS FC.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

SOISY SUR SEINE AS 1 / VILLEBON SPF 1 * District du 21 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 30 NOVEMBRE 2025

D2/A

Match n° 53711515 * MORSANG SUR ORGE FC 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Match n° 53711517 * COURCOURONNES FC 1 / FLEURY 91 FC 3

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.



D4/A

Match n° 53712538 * COUDRAYSIEN FC 2 / MNVDB FC 2

Reprise du dossier.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

FMI NON PARVENUE DU 7 DECEMBRE 2025

D5/C

Match n° 53713940 * BOUSSY-QUINCY FC 2 / VILLABE ETS 2

Reprise du dossier.

Lecture du courriel du club visiteur.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match à l'arbitre pour sa réunion du 23 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

TI FMI du 14 décembre 2025 à jouer le 11 janvier 2026

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / EPINAY SUR ORGE SC 2 * D5/B

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Reprise du dossier

SO VERTOIS 1 / JUVISY ACADEMIE 1 * D5/A remis du 21 décembre 2025 remis au 11 janvier 2026

Accord de la Commission.

Match n° 53673341 du 7 décembre 2025

PALAISEAU US 2 / RIS ORANGIS US 1 * D1

Reprise du dossier.

La Commission demande au club de RIS ORANGIS US et à l'arbitre un rapport sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 23 décembre 2025.

Match n° 53673344 du 14 décembre 2025

VIRY CHATILLON ES 1 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D1

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Courriel de VIRY CHATILLON ES.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de VIRY CHATILLON reçu le vendredi 12 décembre 2025 à 18h28.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 53712316 du 14 décembre 2025

ATHIS-MONS USO 1 / SACLAS MEREVILLE US 1 * D3/B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de SACLAS MEREVILLE US 1.



Amende réglementaire à SACLAS MEREVILLE US.
Frais d'arbitrage à la charge de SACLAS MEREVILLE US (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 53711838 remis au 21 décembre 2025

AIGLE FERTOISE 1 / VERRIERES LE BUISSON 2 * D3/A

Arrêté de fermeture de la Mairie de LA FERTE ALAIS.
La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

COUPE ESSONNE CDM

Match n° 55224657 du 21 décembre 2025

PORT. LONGJUMEAU ACS 5 / EPINAY SUR ORGE SC 5

Courriel des PORT. LONGJUMEAU.
La Commission maintient la rencontre le 21 décembre 2025.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 29 NOVEMBRE 2025

D2/A

Match n° 53723015 * EPINAY ATHLETICO FC 1 / DRAVEIL FC 1

Reprise du dossier.
Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D3/A

Match n° 53723353 * GRIGNY FOOTBALL 91 3 / COUDRAYSIEN FC 1

Reprise du dossier.
Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Match n° 54379019 * JEUNESSE ETAMPOISE 1 / DOURDAN SPORTS 2

Reprise du dossier.
Lecture du rapport du club recevant.
Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

D4/A

Match n° 54591557 * JANVILLE LARDY ASL 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 3

Reprise du dossier.
Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Match n° 54591561 * MILLY GATINAIS FC 1 / COURCOURONNES FC 2

Reprise du dossier.
Lecture du courriel de MILLY GATINAIS FC.
Dernière demande
La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 23 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).
La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.



D4/B

Match n° 54604035 * ULIS CO 3 / VIGNEUX FCO 4

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D4/C

Match n° 54604401 * ETAMPES FC 2 / ORSAY BURES FC 2

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 23 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

FMI NON PARVENUES DU 6 DECEMBRE 2025

D2/B

Match n° 53723217 * BRUNOY FC 2 / DOURDAN SPORTS 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 23 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

D4/B

Match n° 54700604 * EVRY COURCOURONNES 2 / ST VRAIN-VERT LE GRAND ENT 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 13 décembre 2025 à 22h32.

Amende réglementaire à EVRY COURCOURONNES pour transmission tardive.

TI 72h du 13 décembre 2025 à jouer le 10 janvier 2026

PLESSIS PATE ES 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 4 * D4/A

Matches à jouer le 11 janvier 2026

TREMPLEIN FOOT 1 / LONGJUMEAU FC 1 * D2/A remis du 15 novembre 2025

MONTGERON ES 2 / ETAMPES 2 * D4/C remis du 6 décembre 2025

Match n° 53723448 du 15 novembre 2025

LISSOIS FC 1 / ULIS CO 2 * D3/B

Reprise du dossier.

Pas de réponse de l'arbitre et des ULIS CO.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :



LISSOIS FC 1 : 4 buts

ULIS CO 2 : 2 buts

Match n° 53722995 du 22 novembre 2025

EPINAY ATHLETICO FC 1 / MENNECY CS 1 * D2/A

Courriel de MENNECY CS nous indiquant le résultat de la rencontre.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

EPINAY ATHLETICO FC 1 : 2 buts

MENNECY CS 1 : 4 buts

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUE DU 29 NOVEMBRE 2025

D1

Match n° 53719208 * LINAS MONTLHERY ESA 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUE DU 6 DECEMBRE 2025

D1

Match n° 53720285 * ULIS CO 1 / RIS ORANGIS US 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 23 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Match n° 53722635 du 13 décembre 2025

ETAMPES FC 1 / EVRY FC 2 * D2

Demande d'ETAMPES FC de changement d'horaire via Footclubs, le 10 décembre 2025 pour jouer à 15h30.

Accord d'EVRY FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à ETAMPES FC pour demande tardive.

COUPE ESSONNE U16

Match n° 55265032 du 11 janvier 2026

RIS ORANGIS US 1 / VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 1

Suite à une rencontre de championnat Ligue pour RIS ORANGIS US, la rencontre se jouera le mercredi 14 janvier 2026 à 18h30, sous réserve de l'éclairage.



CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 23 NOVEMBRE 2025

D4/C

Match n° 54583491 * ULIS CO 2 / MAROLLES US FC 1

Reprise du dossier.

Courriel des ULIS CO.

Feuille de match non parvenue malgré trois demandes (voir PV des 25 novembre, 2 et 9 décembre 2025). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission dit match perdu par pénalité aux ULIS CO et à MAROLLES US FC 1 (-1 pt, 0 but).

Amende réglementaire aux ULIS CO pour non-envoi de la feuille de match après 2 réclamations.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe des ULIS CO 2 sera mise hors championnat (art. 44.2 du RSG du DEF).

FMI NON PARVENUES DU 30 NOVEMBRE 2025

D1

Match n° 53719208 * LINAS MONTLHERY ESA 2 / EVRY FC 2

Reprise du dossier.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à EVRY FC pour non-connaissance des identifiants.

D2/A

Match n° 53719428 * PARAY FC 2 / VIRY CHATILLON ES 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D3/A

Match n° 53719915 * PAYS LIMOURS ENT 1 / MORSANG SUR ORGE FC 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D4/A

Match n° 54582295 * STE GENEVIEVE FC 2 / ATHIS-MONS USO 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 7 DECEMBRE 2025

D4/B

Match n° 54582730 * EVRY FC 4 / RIS ORANGIS US 3

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 23 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat aux deux clubs.



FMI NON PARVENUES DU 14 DECEMBRE 2025

D2/A

Match n° 53719437 * FLEURY 91 FC 3 / LONGJUMEAU FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 23 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D2/B

Match n° 53719792 * ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 / ETAMPES FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 23 décembre 2025.

TI 72h du 14 décembre 2025 à jouer à une date ultérieure

EPINAY SUR ORGE SC 2 / ST GERMAIN SAINTRY 1 * D3/B

Match remis du 30 novembre 2025 à jouer le 11 janvier 2026

MAROLLES US FC 1 / BALLAINVILLIERS AS 2 * D4/C

Demande de changement d'horaire via Footclubs

BENFICA YERRES 1 / BALLAIN-VILLIERS ENT * D4/B remis au 21 décembre 2025

Demande de BENFICA YERRES.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème d'occupation du terrain) pour jouer à 14h00.

Match n° 53719779 remis au 21 décembre 2025

PALaiseau US 2 / ETAMPES FC 1 * D2/B

Demande de PALAISEAU US de changement d'horaire et de terrain via Footclubs.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (travaux sur le terrain synthétique).

Le match se déroulera sur le terrain de VILLEJUST (convention de mise à disposition de la Mairie de VILLEJUST).

Accord de la Commission pour jouer à 14h00 à VILLEJUST (terrain synthétique).

COUPE ESSONNE U18

Match n° 55264928 du 11 janvier 2026

BRUNOY FC 1 / MNVDB FC 1

Suite à une rencontre de championnat Ligue pour BRUNOY FC, la rencontre se jouera le mercredi 14 janvier 2026 à 20h00, sous réserve de l'éclairage.



CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUES DU 30 NOVEMBRE 2025

D2/B

Match n° 53718939 * VIRY CHATILLON ES 1 / BONDOUFLE AMC 1

Rectif PV du 9 décembre 2025

Reprise du dossier.

2^{ème} avertissement et amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour absence de la tablette.

Il fallait lire :

Reprise du dossier.

3^{ème} avertissement et amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour absence de la tablette.

La Commission donne match perdu par pénalité à VIRY CHATILLON ES (-1 point, 0 but), BONDOUFLE AMC 1 (3 points, 4 buts). (Art. 44.4 du RSG du DEF).

D3/B

Match n° 54576734 * JANVILLE LARDY ASL 1 / COUDRAYSIEN FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

BALLANCOURT-ITTEVILLE ENT 1 – D3/C

Retour du dossier de la réunion de la formation « AMATEUR » de la Commission Supérieure d'Appel en date du 20 novembre 2025.

Ladite Commission confirme l'interdiction de participation à l'édition 2026/2027 de la Coupe GAMBARDELLA pour l'équipe U18 et confirme le retrait de 5 points au classement du Championnat District 3 de l'équipe U18 pour la saison 205/2026 mais accorde le sursis sur 2 points.

Si pas d'entente en 2026/2027, les deux clubs seront exclus de la Coupe Gambardella.

Match n° 53718807 du 30 novembre 2025

VERRIERES LE BUISSON 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * D2/A

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 23 décembre 2025.

Match n° 53718940 du 30 novembre 2025

SOISY SUR SEINE AS 21 / SAVIGNY FOOT CO 21 * D2/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 4 décembre 2025 ayant dit match perdu par forfait à l'équipe de SOISY SUR SEINE AS 1 :

SOISY SUR SEINE AS 1 : (-1 pt, 0 but)

SAVIGNY FOOT CO 1 : (3 pts, 5 buts)

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de SOISY SUR SEINE AS 1.

Amende réglementaire à SOISY SUR SEINE AS.



Match n° 53718949 du 14 décembre 2025

VIRY CHATILLON ES 1 / DRAVEIL FC 1 * D2/B

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Courriels de VIRY CHATILLON ES et DRAVEIL FC ;

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de VIRY CHATILLON reçu le vendredi 12 décembre 2025 à 18h28.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 30 NOVEMBRE 2025

D2/A

Match n° 53717369 * DRAVEIL FC 1 / VERRIERES LE BUISSON 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D2/B

Match n° 53717568 * MORANGIS CHILLY FC 2 / MILLY GATINAIS FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à MILLY GATINAIS FC pour non-connaissance des identifiants.

D4/A

Match n° 53718048 * GRIGNY FOOTBALL 91 2 / COUDRAYSIEN FC 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

D4/B

Match n° 53718443 * MNVDB FC 2 / LONGJUMEAU FC 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

TI 72h du 14 décembre 2025 à jouer à une date ultérieure

PLESSIS PATE ES 1 / PALAISEAU US 1 * D3/A

Demandes de changement de terrain via Footclubs

PALAISEAU US 1 / BALLANCOURT FC 1 * D3/A remis au 21 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au complexe sportif du Moulon N°1 à GIF SUR YVETTE (terrain synthétique).

WISSOUS FC 2 / VERRIERES LE BUISSON 2 * D3/A remis au 21 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean François Marlin (terrain synthétique).



Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Reprise du dossier

LONGJUMEAU FC 1 / BOISSY FC 91 1 * D4/B remis du 21 décembre 2025 remis au 11 janvier 2026

Accord de la Commission.

Match n° 53717575 du 14 décembre 2025

ST GERMAIN LES ARPAJON 1 / SACLAS MEREVILLE US 1 * D2/B

Courriel de SACLAS MEREVILLE US en date du vendredi 12 décembre 2025 à 5h11, nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe de SACLAS MEREVILLE US 1.

Match n° 53717667 du 14 décembre 2025

VIRY CHATILLON ES 1 / AOP CORBEIL 1 * D3/A

Courriel de VIRY CHATILLON ES.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de VIRY CHATILLON reçu le vendredi 12 décembre 2025 à 18h28.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 53717651 remis au 21 décembre 2025

PLESSIS PATES ES 1 / VIRY CHATILLON ES 1 * D3/A

Courriel de PLESSIS PATE ES.

Courriel de la Mairie de LISSES donnant son accord pour jouer cette rencontre au complexe sportif Stéphane Diagana.

Accord de la Commission pour jouer au complexe sportif Stéphane Diagana (terrain synthétique).

Match n° 53717741 remis au 21 décembre 2025

AIGLE FERTOISE 1 / COUDRAYSIEN FC 1 * D3/B

Demande de COUDRAYSIEN FC de changement de date via Footclubs pour jouer le 11 janvier 2026. Refus d'AIGLE FERTOISE.

Arrêté de fermeture de la Mairie de LA FERTE ALAIS.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 53717580 du 18 janvier 2026

MNVDB FC 1 / BENFICA YERRES 1 * D2/B

Demande de MNVDB FC de changement de date et d'horaire via Footclubs pour jouer le 7 janvier 2026 à 20h00.

Refus de BENFICA YERRES.

La Commission maintient la rencontre le 18 janvier 2026.



+45 ANS

FMI NON PARVENUES DU 30 NOVEMBRE 2025

Poule A

Match n° 54570759 * IGNY AFC 4 / ETAMPES FC 4

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à ETAMPES FC pour non-connaissance de identifiants.

Poule E

Match n° 54572201 * MNVDB FC 5 / MOLIERES-PECQUEUSE 4

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Poule F

Match n° 54572657 * SERMAISE FC 4 / ST GERMAIN LES ARPAJON 4

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

TI 72h du 14 décembre 2025 à jouer le 11 janvier 2026

AIGLE FERTOISE 4 / BERGERIES AS 4 * Poule F

Demande de changement de terrain via Footclubs

ATHIS-MONS USO 4 / LES VIEUX DU FOOT 4 * Poule B remis au 21 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Auguste Delaune (terrain en herbe).

Demande de changement de date et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Reprise du dossier

MASSY 91 FC 5 / SO VERTOIS 4 * Poule E remis du 21 décembre 2025 remis au 11 janvier 2026 au stade Robert Diaz (terrain synthétique).

Accord de la Commission.

Match n° 54572190 du 16 novembre 2025

PARAY FC 4 / ITTEVILLE AS 4 * Poule E

Reprise du dossier.

Pas de réponse d'ITTEVILLE AS.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

PARAY FC 4 : 0 but

ITTEVILLE AS 4 : 3 buts

Match n° 54572654 remis au 21 décembre 2025

ST GERMAIN LES ARPAJON 4 / CHAMPCUEIL FC 4 * Poule F

Arrêté de fermeture de la Mairie de SAINT GERMAIN LES ARPAJON.

La Commission reporte la rencontre au 11 janvier 2026.



Match n° 54570771 du 18 janvier 2026

MNVDB FC 4 / MORANGIS CHILLY FC 4 * Poule A

Demande de MNVDB FC de changement de date et d'horaire via Footclubs pour jouer le 8 janvier 2026 à 20h30.

Refus de MORANGIS CHILLY FC.

La Commission maintient la rencontre le 18 janvier 2026.

| |
|---------|
| +55 ANS |
|---------|

TI Feuille de Match Papier du 23 novembre 2025 à jouer le 11 janvier 2026

MNVDB FC 6 / RIS ORANGIS US 6 * Poule B

Match n° 54574368 du 14 décembre 2025

RIS ORANGIS US 6 / BONDOUFLE AMC 6 * Poule B

Demande de RIS ORANGIS US de changement de date via Footclubs pour jouer le 19 avril 2026.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Amende réglementaire à RIS ORANGIS US pour demande tardive.

Match n° 54574190 remis au 21 décembre 2025

PAYS LIMOURS ENT 6 / VILLABE ETS 6 * Poule A

Courriel de PAYS LIMOURS ENT demandant le report de la rencontre.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.